



## Action de nos collègues de la communauté éducative Agent-e-s du conseil régional de Bourgogne Franche Comté

Une action de protestation se déroulera à partir de 7h 30 devant le lycée Mathias ce vendredi 12 octobre. Nos collègues nous appellent à les soutenir dans leur revendication. Ils protestent contre une décision du conseil régional qui a modifié l'organisation de leur travail en revenant sur le décompte horaire. Nous allons vous l'expliquer en tentant de faire un parallèle.

### Pour nos collègues territoriaux (Fonctionnaire d'état avant la décentralisation)

L'ensemble des agents travaillait une semaine de 40 heures. Si celle-ci comportait des jours fériés, la semaine était considérée comme faite. Enorme cadeau que l'on faisait à ses salarié-e-s pas assez méritant sans doute !

L'exécutif régional a donc modifié le calcul et l'organisation du travail, pour passer à un décompte d'heure effective. 40h effectives de travail par semaine, exclut de fait les jours fériés. Ceux-ci doivent être récupérés en temps de travail. C'est pourquoi depuis la rentrée les agent-e-s travaillent 41h par semaine, pour qu'ils et qu'elles ne soient redevables d'aucun denier à la collectivité.

Le comble de l'exécutif régional, c'est qu'il va au-delà du droit du travail français puisqu'il a inclus le 1<sup>er</sup> mai pourtant inscrit comme chômé et payé pour tou-te-s les salarié-e-s.

### Pour nous ? Quel parallèle y voir ?

Dans CAP 2022, une deuxième heure supplémentaire pourrait devenir obligatoire. Un passage à l'annualisation du temps de travail, un décompte des périodes en entreprise pourraient nous amener à avoir des semaines non plus à 18h +2 hebdomadaire mais fluctuante. Ajouter à cela, la volonté de placer les offres de formation pendant les vacances. Penser par cette brèche que l'on pourrait nous faire rattraper les jours fériés aussi quand ils tombent sur de temps de travail, il n'y a qu'un pas, « sans doute celui pour traverser la rue »



Pour finir il plane sur les métiers de nos collègues, le risque d'externalisation du service. Dans les hôpitaux, du fait des restrictions budgétaires, les administrateurs-trices se sont servis du personnel hospitalier comme variable d'ajustement. C'est comme cela que le ménage dans les chambres et les parties communes n'est plus fait par des fonctionnaires mais par des entreprises de nettoyage, avec les contraintes économiques que l'on peut imaginer.

Si nous voulons que dans nos établissements scolaires l'ensemble des adultes relève de la communauté éducative, chacun ayant un rôle à jouer auprès de nos élèves, nous devons soutenir nos collègues agents de la Fonction Publique Territoriale.

**C'est pourquoi la CGT Educ'action, appelle l'ensemble des collègues disponibles le vendredi 12 octobre à rejoindre l'action des agent-e-s des lycées de Chalon sur Saône.**

**Vendredi 12 octobre 2018 à 7h 30 devant le lycée Mathias**